

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 669

30 mars 2010

SOMMAIRE

ABF European Holdings & Co SNC	32112	HBI Billbrook S.à r.l.	32105
Advance Luxembourg Sàrl	32069	Hermes Securities S.A.	32078
Alltra S.A.	32078	High Value Equity S.A.	32100
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.	32070	Hippo Investments S.A.	32097
Aunilux S.A.	32066	Ikano Finance (Russia) S.A.	32112
Camilla Financial S.à r.l.	32073	Jama Investments Luxembourg S.A.	32079
Cannon Bridge S.à r.l.	32091	Kollwitz 51 S.à r.l.	32088
Catella Property Luxembourg S.A.	32067	Krichberg Grill S.à r.l.	32074
Celso S.à r.l.	32068	Lafin S.A.	32068
Cinelux S.à r.l.	32105	Ligne Brussels (Lux) S.à r.l.	32089
Compagnie Financière Roger Zannier ...	32076	Louvain (Lux) S.à r.l.	32089
Compagnie Financière Roger Zannier ...	32076	Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A.	32097
Danube SCA, SICAR	32092	New King's Club Sàrl	32103
Elektron S.A.	32079	Novus Capital Luxembourg S.A.	32105
Geoforage S.A.	32073	Orga+ S.à r.l.	32103
G.M.T. Telecom S.à r.l.	32089	Pitch Investholding S.A.	32090
Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.	32067	Pitch Participations S.A.	32090
Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.	32068	Plainfield SP SECS Holdco II	32080
Gourmand'In S.A.	32073	Promatic S.à r.l.	32069
HBI Bad Schonborn S.à r.l.	32096	Sevirosa Officina S.à r.l.	32069
HBI Berlin S. à r.l.	32100	Sigam S.A.	32069
HBI Berlin S. à r.l.	32097	Silver Leaf CFO 1 & Company SCA	32076
HBI Billbrook S.à r.l.	32103	Spindle Logistics S.à r.l.	32112
		Worldwide Holding S.A.	32067

Aunilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, Hall 4.

R.C.S. Luxembourg B 82.529.

L'an deux mille dix. Le vingt-six janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUNILUX S.A., avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 82.52 9,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1195 du 19 décembre 2001

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 970 du 24 mai 2007

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Mario NICOLO, employé privé, demeurant à L-7782 Bissen, 2, An der Uecht.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) ACTIONS d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-2529 Howald, 30, rue des Scillas à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, Hall 4;

Modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts;

2) Suppression des alinéas deux et suivants de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2529 Howald, 30, rue des Scillas à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, Hall 4.

Suite à cette décision, la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{ère} phrase du deuxième alinéa. Le siège social de la société est établi à Sandweiler.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa deux de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolo, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 janvier 2 010. Relation: EAC/2010/1244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010031004/53.

(100028926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Worldwide Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 98.373.

Nous, FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., domiciliataire de la société WORLDWIDE HOLDING S.A., inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-98.373, confirmons que le siège social de ladite société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé à compter du 16 juin 2008 et que par conséquent la convention de domiciliation conclue entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. et WORLDWIDE HOLDING S.A. est résiliée d'office à cette date.

Luxembourg, le 22 février 2010.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
15, bld. Roosevelt - B.P. 814, L-2018 Luxembourg
Didier KIRSCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010031052/16.

(100028309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Catella Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 125.172.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 09 novembre 2009

M. Stéphane Guyot-Sionnest a remis sa démission de son poste d'administrateur et celui d'administrateur délégué de la société.

L'assemblée a nommé Jan Litborn, administrateur de sociétés, demeurant Strandvägen 29 S 11456 Stockholm, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Mme Sybille Thillaye du Boullay a remis sa démission de son poste d'administrateur. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. Le nombre d'administrateurs se trouve réduit à trois.

Copie certifiée conforme
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010031010/16.

(100027817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) M. Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Daniel Peeters

M. Paul Huyghe

M. Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2010030982/20.

(100028046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Henrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.988.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunités (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) M. Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Daniel Peeters

M. Paul Huyghe

M. Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2010030974/20.

(100028049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Lafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

—
- La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Julien BELLONY, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de la société, avec effet au 15 février 2010 en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

Certifié sincère et conforme

LAFIN S.A.

S. BOULHAIS / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010031099/16.

(100027778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Celso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.874.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de Celistics Holdings, S.L., associé unique de la société, a été transféré du 4, Calle Ciruelos, E-28700 San Sebastian de los Reyes, Madrid au 17, Calle José Silva, 1^{er} étage, E-28043, Madrid, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Celso S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2010031134/16.

(100028296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Sigam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, route de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 42.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010030081/15.

(100027665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Advance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.02.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010030082/15.

(100027663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Promatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3727 Rumelange, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 75.540.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 22 février 2010

Siège social

L'Associé unique a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société du 17, Martyrs, L-3739 Rumelange au 2,
rue Haute, L-3727 Rumelange.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010030162/12.

(100027258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Sevirosa Officina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.179.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010029995/12.

(100027321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.163.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

There appeared:

ASTENJOHNSON INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1105, N. Market Street, Wilmington DE 19801, Delaware, United States of America and registered under the number 57-0926959 with the Secretary of State's Office, State of Delaware

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 8 February 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 150163, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146, of 25 January 2010. The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 22 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is currently set at three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-), represented by thirty-two thousand two hundred sixty-one (32,261) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-) to six million one hundred forty five thousand three hundred euro (EUR 6,145,300.-), by the creation and the issue of twenty nine thousand one hundred ninety two (29,192) new shares together with an aggregate share premium of twenty six million two hundred seventy two thousand five hundred thirty seven euro and four cents (EUR 26,272,537.04).

2. Subscription and payment of all the twenty nine thousand one hundred ninety two (29,192) newly issued shares by AstenJohnson International, Inc.

3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Allocation of two hundred ninety one thousand nine hundred twenty euro (EUR 291,920.-) to the Company's legal reserve account.

5. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 2,919,200.-) in order to bring the share capital from its present amount of three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-), represented by thirty-two thousand two hundred sixty-one (32,261) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each to the amount of six million one hundred forty five thousand three hundred euro (EUR 6,145,300.-) and to issue in this respect twenty nine thousand one hundred ninety two (29,192) shares, by way of conversion of a claim.

Second resolution

The twenty nine thousand one hundred ninety two (29,192) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by AstenJohnson International, Inc.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of two million nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 2,919,200.-) together with an aggregate share premium of twenty six million two hundred seventy two thousand five hundred thirty seven euro and four cents (EUR 26,272,537.04) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim (the "Claim").

The existence and the valuation of the Claim results from a certificate issued by AstenJohnson International, Inc. on 8 February 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of two million nine hundred nineteen thousand two hundred euro (EUR 2,919,200.-) into capital of the Company and of an amount of twenty six million two hundred seventy two thousand five hundred thirty seven euro and four cents (EUR 26,272,537.04) in share premium.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at six million one hundred forty five thousand three hundred euro (EUR 6,145,300.-), represented by sixty-one thousand four hundred fifty three (61,453) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company."

Fourth resolution

The shareholder resolves to allocate, from the share premium account, two hundred ninety one thousand nine hundred twenty euro (EUR 291,920.-) to the Company's legal reserve account.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit du mois de février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ASTENJOHNSON INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1105, N. Market Street, Wilmington DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 57-0926959 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware

ici représentée par Me Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 février 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Asten-Johnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l." (la "Société"), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150163, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire soussigné, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146, du 25 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 22 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100.-), représenté par trente-deux mille deux cent soixante et une (32.261) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100.-) à six millions cent quarante cinq mille trois cents euros (EUR 6.145.300.-), par la création et l'émission de vingt-neuf mille

cent quatre-vingt-douze deux (29.192) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de vingt six millions deux cent soixante-douze mille cinq cent trente sept euros et quatre centimes (EUR 26.272.537,04).

2. Souscription et paiement de toutes les vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (29.192) parts sociales nouvellement émises par AstenJohnson International, Inc.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Attribution de deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros (EUR 291.920,-) au compte réserve légale de la Société.

5. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent dix neuf mille deux cents euros (EUR 2.919.200,-) pour porter le capital social de son montant actuel de trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100,-), représenté par trente-deux mille deux cent soixante et une (32.261) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de six millions cent quarante cinq mille trois cents euros (EUR 6.145.300,-), et d'émettre à cet égard vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (29.192) parts sociales, par conversion d'une créance.

Deuxième résolution

Les vingt-neuf mille cent quatre-vingt-douze (29.192) parts sociales nouvellement émises (les « Nouvelles Parts ») sont entièrement souscrites par AstenJohnson International, Inc., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de deux millions neuf cent dix neuf mille deux cents euros (EUR 2.919.200,-) avec une prime d'émission totale de vingt six millions deux cent soixante-douze mille cinq cent trente sept euros et quatre centimes (EUR 26.272.537,04) par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible (la "Créance").

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par AstenJohnson International, Inc. le 8 février 2010 qui, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion provenant de la Créance d'un montant de deux millions neuf cent dix neuf mille deux cents euros (EUR 2.919.200,-) en capital de la Société et d'un montant de vingt six millions deux cent soixante-douze mille cinq cent trente sept euros et quatre centimes (EUR 26.272.537,04) en prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions cent quarante cinq mille trois cents euros (EUR 6.145.300,-), représenté par soixante et un mille quatre cent cinquante trois (61.453) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'affecter, depuis le compte prime d'émission, deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt euros (EUR 291.920,-) au compte réserve légale de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-L. FROGNET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6750. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029901/167.

(100027555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Camilla Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.813.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société Camilla Financial S.à r.l. en date du 4 janvier 2010, que:

Monsieur Maciej Domzala, demeurant à 5, Triq Ta' Skerla, 1262 Sannat, Gozo Island, Malta a cédé 100 parts sociales à la société Jura Holdings Limited, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies du Belize sous le numéro 17,051, ayant son siège social à The Belize Bank Limited, 60 Market Square, P.O. Box 364, Belize City, Belize, dûment représentée par Monsieur Krzysztof Kubala, juriste, demeurant à 27 The Meadows, Flat 35, Triq l-Alka, St Paul's Bay (Malte).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010029645/19.

(100026535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Geoforage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.261.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de clôture de liquidation tenue en date du 30 décembre 2009, que la société "GEOFORAGE S.A.", ayant son siège social à 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée le 21 août 2008 suivant un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 18 septembre 2008, n° 2285 page 109676, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.261.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 30 décembre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le 17 février 2010.

Pour Extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010029679/21.

(100026921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Gourmand'In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2010

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société ELODEE S.A. sise à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.F. Kennedy, 26-28, représentée par Monsieur Mahmoud DERGUIANI, né le 25 décembre 1962 à Arris (Algérie) et demeurant à F-57290 Fameck, rue du Général Henry, 54.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Ahlam AGADI, née le 23 septembre 1979 à Mostaganem (Algérie) et demeurant à L-3840 Schifflange, rue de Hédange, 34.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Bouabdallah LAHLOU, né le 30 septembre 1973 à Mostaganem (Algérie) et demeurant à F-75015 Paris, rue Mademoiselle, 65.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Mahdjoub AGADI, né le 07 décembre 1964 à Zoubiria (Algérie) et demeurant à L-3840 Schifflange, rue de Hédange, 34.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

26-28, bd Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette

Société d'expertise-comptable

Signature

Référence de publication: 2010031043/35.

(100028205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Krichberg Grill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.432.

—
STATUTS

L'an deux mille dix,

Le dix-huit février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"LUXGRILL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2529 Howald, 20, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 81.800,

représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

- Monsieur Guillaume CHATARD, chef d'entreprise, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 40, Chemin Noir,
- Monsieur Franck DIVINE, chef d'entreprise, demeurant à F-54130 Dommartemont, 11, Domaine du Saulcy.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la restauration sous toutes formes, les activités de traiteur, café, restaurant, bar, grillade et jeux.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "KIRCHBERG GRILL S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "LUXGRILL S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Guillaume CHATARD, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Chatard, F. Divine, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2010. Relation: LAC / 2010 / 7939. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030504/87.

(100028001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 01/03/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Steuermann, Avocat, domiciliée professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Monsieur Serge Tabery, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029687/16.

(100026519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Compagnie Financière Roger Zannier, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 03/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de catégorie A de la société en remplacement de Madame Natacha Steuermann, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010029688/16.

(100026522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Silver Leaf CFO 1 & Company SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.630.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of SILVER LEAF CFO 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the

Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 93 890, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), acting in its capacity as sole shareholder of the Company (the "Mandator");

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société en commandite par actions (public limited partnership), SILVER LEAF CFO 1 & COMPANY S.C.A. , having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 94 630, has been incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 30 May 2003, published on 18 August 2003 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 844, page 40467 (the "Company"). Since the date of incorporation of the Company, the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 19 June 2003, published on 18 August 2003 in the Mémorial n° 844, page 40475.

II.- That the corporate share capital is presently set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), represented by one (1) share of unlimited shareholder ("actions de commandité", herein defined as the "Unlimited Share") and thirty (30) shares of limited shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as the "Ordinary Shares"; together, with the Unlimited Share, herein as the "Shares"), with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, fully paid up.

III.- That the Mandator, as of today, has become the owner of all the Shares of the Company , and as sole shareholder and general partner resolves to dissolve the Company with immediate effect in order not to be in breach with article 102 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

IV.-That the Mandator declares to have full knowledge of the Articles and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the Mandator, as general partner and liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes personally all its liabilities.

VI.- That the Mandator grants full discharge to the members of the supervisory board of directors of the Company, for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the Company will be kept for a period of five years as from the date hereof at the former registered office of the Company, i.e. at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial de Silver leaf CFO 1, une société à responsabilité limitée consitutée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93890, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12 500), agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite par actions Silver Leaf CFO 1 & Company S.C.A., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94630, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, pré-mentionné, le 30 mai 2003, publié le 18 août 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 844, page 40467 (la "Société"). Depuis la constitution de la Société, les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, pré-mentionné, le 19 juin 2003, publié le 18 août 2003 au Mémorial numéro 844, page 40467.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31 000) représenté par une (1) action de commandité, définie comme l'"Action de Commandité") et trente (30) actions de commanditaire, définies comme les

"Actions Ordinaires"; collectivement définies avec l'Action de Commandité comme les "Actions", ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (EUR 1 000), entièrement libéré.

III.- Que le Mandant, à cette date, est devenu propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique et gérant il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société afin de pas violer l'article 102 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée.

IV.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société.

V.- Que le Mandant en tant que gérant commandité et liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les membres du Conseil de Surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à partir de cette date à l'ancien siège social de la Société, c'est-à-dire à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56400. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030932/92.

(100028420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Alltra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.403.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la Fiduciaire Ensch, Wallers et Associés S.A., extraordinairement en date du 18 février 2010 à 8.15 heures

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la société «SRE société de révision Charles ENSCH S.A.» est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'administrateur unique

Référence de publication: 2010029691/16.

(100026610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2010:

Nomination de AUTONOME DE REVISION, Société Civile ayant son siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg E 955) aux fonctions de Réviseur d'Entreprise pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Hermes Securities S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010029702/15.

(100026426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 février 2010

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale accepte les démissions avec effet immédiat du Commissaire aux comptes et des administrateurs suivants, à savoir

- Exaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124.982 de son poste de Commissaire aux Comptes.

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Sonja Bemtgen, employée privée, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

- Madame Virginie Derains, employée privée, née le 11 janvier 1981 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg,

- Madame Stéphanie Bouju, employée privée, née le 7 août 1975 à Nantes (France), demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir:

PICIGIEMME S.A.R.L., Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé au 38, Haerebiërg à L-6868 Wecker, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.133.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010030320/38.

(100027361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.447.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 25 janvier 2010

Première résolution

L'assemblée ratifie la nomination de PME Xpertise (société à responsabilité limitée ayant son siège social à 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 100.087) en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la société Advanced Accountants & Associates Limited. Le mandat de commissaire aux comptes attribué à PME Xpertise arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010029703/14.

(100026380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Plainfield SP SECS Holdco II, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 151.473.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Plainfield SP SECS LLC, a company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 County of New Castle, duly represented by Mrs. Sophie Guimezanes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 21, 2009 (the General Partner), and;

2- Plainfield Special Situations Master Fund Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Citco Trustees (Cayman) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, duly represented by Mrs. Sophie Guimezanes, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on December 21, 2009, (the Limited Partner).

Any reference to partners herein shall refer to the General Partner and the Limited Partner.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite simple, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a société en commandite simple under the name "Plainfield SP SECS Holdco II" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General partner adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the General Partner and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the

benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the General Partner or the Limited Partner.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at ten thousand euro (EUR 10,000.-) represented by ten thousand (10,000.-) parts in registered form having no par value, all subscribed, divided in nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999.-) limited parts (the Limited Parts) and one (1) unlimited part (the General Partner's Part). The General Partner's Part and the Limited Parts will be individually referred to as a Part and collectively as the Parts.

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company may maintain a reserve account (the Reserve Account) to which additional contributions may be recorded by a resolution of the partners.

Art. 6. Parts.

6.1. Each part entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of part in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's parts are indivisible, since only one owner is recognized per part. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Parts are freely transferable among partners.

Except between partners of the Company where the transfer of Parts is free, the transfer of the parts is only permitted with the consent of all existing partners.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each partner who so requests.

6.5. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent. (10%) per year calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment. Each time unpaid amount of the par value of the Shares is paid up, the paid up amount of the Shares shall increase automatically and article 6 of these Articles shall be amended accordingly.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the company. The Company shall exclusively be managed by its General Partner, pursuant to the provisions of this Article 7 and Article 8, who shall be the unlimited liability partner (*associé - gérant - commandité*) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner, acting within its scope as described in these Articles, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and other acts in the Company's interest which are expressly reserved by the Companies 1915 or by these Articles to the meeting of the partners.

Accordingly, any action of the Company must be approved in writing by the General Partner, represented as stated above, and such written approval may be made in documents in counterpart and by fax.

The General Partner may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not to be partners; provided, that no such sub-delegation will be made to a Limited Partner, and such sub-delegation be documented in a power of attorney issued by the General Partner and signed by the General Partner.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company, with full power of substitution, to subscribe to shares or other securities, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in

its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the Purposes of the Company.

Art. 8. Representation - Authorised signatories. The Company shall be bound by the signature of the General Partner, itself represented as stated in Article 7 above or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner in a power of attorney issued by the General Partner, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

IV. Liability of partners of the company

Art. 9. The Limited Partners are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

V. General meetings of partners

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1. Without prejudice to articles 9.2. and 10.2. of these Articles, resolutions of the partners shall be adopted at general meetings.

10.2. The decisions of the partners may be taken by circular resolution. The partners shall be consulted in writing in accordance with article 10.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1. The partners may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the partners following the request of partners representing more than one-half of the share capital of the Company.

11.2. The partners shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.3. Written notice of any meeting of the partners shall be given to all partners at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

11.4. Meetings of the partners of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

11.5. If all the partners of the Company are present or represented at a meeting of the partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

11.6. A partner may act at any meeting of the partners of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the corporate capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the partners owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the partners to increase his participation in the Company.

11.9. The partners can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Accounting Year and Annual general meeting.

12.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and partners of the Company.

12.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

12.4. The annual general meeting of the Partners shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 13. Supervision of the Company. Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of the s amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Even if the above mentioned thresholds are not met, one or more qualified auditor may be appointed at any time by a resolution of the general meeting of the partners that shall determine in such case the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. The credit balance of the profit and loss account (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represent the net profit of the Company.

14.2. Each Year, the general meeting of the partners may decide that the net profit be either distributed proportionally to the Part they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the General Partner of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the partners of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant partners shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partners or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the parts held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

The General Partner's Part in registered form, having no par value subscribed by Plainfield SP SECS LLC is not paid up, and unpaid amounts on the Share may be called in accordance with article 6.5 of the Articles.

Then,

Plainfield Special Situations Master Fund Limited prenamed and represented as stated above declares to subscribe for nine thousand and nine hundred and ninety nine (9,999) Limited Parts in registered form, having no par value, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in the following:

1. 3,090.15 shares of Asprey International Limited, a company with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Shares),

The prenamed, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the Shares; and
- it has full power, right and authority to validly and freely transfer the Shares.

2. Various claims the prenamed owns against Asprey International (the Claims, together with the Shares, the Assets).

The prenamed, acting through its proxy, declares that

- it is the sole owner of the Claims,
- it has full power, right and authority to validly and freely transfer the Claims.

The prenamed further declares that the Assets are worth at least EUR 10,000.

Out of this amount nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 9,999.-) have been allocated to the share capital and one Euro (EUR 1.-) has been allocated to the issue premium account.

The payment of the share capital has been evidenced by certificates from the prenamed as well as by the interim balance sheets of the prenamed and Asprey International Limited. Such certificate and interim balance sheet will stay annexed to the present deed to be registered at the same time

32084

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 6,500,-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The registered office of the Company is set at 4 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Plainfield SP SECS LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Raod, Suite 400, Wilmington, 19808 County of New Castle, et représentée par Madame Sophie Guimezanes, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009,, (ci-après l' "Associé Commandité");

Plainfield Special Situations Master Fund Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Citco Trustees (Cayman) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands et représentée par Madame Sophie Guimezanes, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009, (ci-après l' "Associé Commanditaire").

Toute référence aux associés fait référence à l'Associé Commandité et à l'Associé Commanditaire.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite simple qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société en commandite simple sous la dénomination "Plainfield SP SECS Holdco II" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque de l'Associé Commandité de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, qui sont déterminés à la seule discrétion de l'Associé Commandité, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments

de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et de tous autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et d'autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés Commandité ou Commanditaire.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites, divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) part d'Associé Commanditaire (Parts d'Associé Commanditaire) et une (1) part d'Associé Commandité (Part d'Associé Commandité). La Part d'Associé Commandité et les Parts d'Associé Commanditaire seront désignées individuellement comme une Part et collectivement comme les Parts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société pourra maintenir un compte de réserve (le Compte de réserve) sur lequel des apports additionnels pourront être déposés par une résolution des associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est reconnu. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Exception faite du transfert de Parts entre associés, lequel transfert de Parts est libre, la cession de Parts est soumise au consentement de tous les associés existants au moment de cette cession.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra être consulté par chaque associé qui le requiert.

6.5. Les éventuels montants non-libérés au titre des Parts émises et en circulation peuvent être appelés à tout moment et ce, à l'appréciation du Gérant Commandité, à la condition cependant que les appels de fonds soient effectués sur l'ensemble des Parts, dans la même proportion et au même moment. Toute somme dont le paiement est effectué avec retard génère automatiquement des intérêts de retard en faveur de la Société au taux de dix pour cent (10%) l'an, calculés à partir de la date d'exigibilité de ladite somme et jusqu'à la date du paiement effectif de la somme due. Chaque fois qu'un montant impayé de la valeur nominale des Parts est libéré, le montant libéré des Parts sera automatiquement augmenté et l'article 6 des présents Statuts devra être modifié en conséquence.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance de la Société. La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité, en vertu des dispositions de cet Article 7 et de l'Article 8, qui sera l'associé - gérant - commandité responsable et qui sera donc personnellement,

conjointement et individuellement responsable au nom de la Société de tout passif auquel l'actif de la Société ne permettra pas de faire face.

L'associé - gérant - commandité, agissant dans le cadre décrit dans ces Statuts, est investi des pouvoirs les plus larges qui lui permettent d'effectuer tous les actes d'administration, de disposition et autres dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la Loi de 1915 ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des associés.

En conséquence, toute action de la Société devra être approuvée par écrit par l'Associé Commandité, représenté tel que décrit ci-dessus, cette approbation apparaissant sur des documents en plusieurs exemplaires et par fax.

L'associé - gérant - commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, associé ou non, à condition que cette délégation de pouvoir ne soit pas faite en faveur de l'Associé Commanditaire et qu'une telle délégation soit documentée par une procuration émise par l'Associé Commandité et signée par l'Associé Commandité.

L'associé - gérant - commandité aura notamment le pouvoir, au nom et pour compte de la Société, avec pouvoir de substitution, de souscrire des parts ou autres titres, de mettre en oeuvre tout ce qui se rapporte à l'objet de la Société et d'exécuter tous actes et entrer et exécuter tous contrats ou autres engagements jugés nécessaires, conseillés, utiles ou en rapport avec celui-ci. Sauf dispositions contraires, l'associé - gérant - commandité aura entière autorité à sa discrétion d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 8. Représentation - Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité, lui-même représenté tel que défini dans l'article 7 ci-dessus ou par la signature individuelle ou conjointe des autres personnes auxquelles l'associé - gérant - commandité aura délégué le pouvoir de signature en vertu d'une procuration émise par l'Associé Commandité, sauf qu'une telle autorité ne peut pas être conférée à un Associé Commanditaire de la Société.

IV. Responsabilité des associés de la société

Art. 9. Les propriétaires de Parts de Commanditaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport au capital de la Société.

V. Assemblée générale des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1. Sans préjudice des articles 9.2 et 10.2 des présentes Statuts, les résolutions des associés seront adoptées aux assemblées générales.

10.2. Les décisions des associés pourront être prises par une résolution circulaire. Les associés devront être consultés par écrit conformément à l'article 10.2 des présentes Statuts et devront exprimer leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par un original ou par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.

10.3. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Chaque Part donne droit à un vote.

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédures de vote.

11.1. Les associés pourront être convoqués ou consultés par chaque gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance,

doit convoquer ou consulter les associés suivant une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

11.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un fac-similé ou encore d'un e-mail.

11.3. Convocation écrite pour chaque assemblée générale des associés devra être communiquée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour une telle assemblée, sauf urgence auquel cas la nature de l'urgence devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée.

11.4. Les assemblées des associés de la Société devront être tenues au lieu et à la date spécifiée dans les convocations aux assemblées respectives.

11.5. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.6. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) en tant que mandataire par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un fac-similé ou encore d'un e-mail.

11.7. Les décisions collectives peuvent seulement être valablement prises dans la mesure où elles ont été adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés devront être convoqués et consultés une deuxième fois par lettre

avec accusé de réception, et les décisions pourront être adoptées à la majorité simple et quelque soit la proportion du capital social représenté.

11.8. Cependant, les résolutions de modifier les présents Statuts ou de dissoudre et liquider la Société pourront uniquement être adoptées à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Néanmoins, la majorité ne pourra en aucun cas obliger un des associés à accroître sa participation dans la Société.

11.9. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote unanime.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Compte annuel et Assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi

qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

12.4. L'assemblée générale des associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui devra qui se tenir endéans les délais prévus par la Loi.

Art. 13. Surveillance de la Société. Si les limites prévues à l'article 215 de la Loi de 1915 sont atteintes, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés et choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Même si les limites mentionnées ci-dessus ne sont pas atteintes, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pourront être nommés à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera dans ce cas les termes et conditions de son/leur mandat.

Art. 14. Distribution des bénéfices.

14.1. Le solde créditeur du compte de pertes et profits (après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions) représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer le bénéfice net aux associés proportionnellement aux nombres de Parts qu'ils détiennent en tant que dividendes ou le reporter ou l'affecter à une réserve extraordinaire.

14.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par l'Associé Commandité de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des actifs et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'Assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à toute convention qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

La part d'Associé Commandité sans valeur nominale souscrite par Plainfield SP SECS LLC, n'a pas été libérée, et le montant impayé sur la Part peut être appelé conformément à l'article 6.5 des Statuts

Ensuite,

Plainfield Special Situations Master Fund Limited déclare souscrire neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (9.999) parts d'Associé Commanditaire, sans valeur et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en:

1. 3.090,15 parts de Asprey International Limited, une société ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands (les Parts).

2. Diverses créances que la prénommée possède contre Asprey International Limited (les Créances, ensemble avec les Actions, les Biens).

Le soussigné, agissant par son représentant, déclare que:

Le soussigné, agissant par son représentant, déclare que les Biens sont évalués au moins à EUR 10.000.

De ce montant neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 9.999,-) ont alloués au capital social et un Euro (EUR 1,-) a été alloué au compte de primes d'émission.

La réalité du paiement du capital social a été documentée par des certificats émis par le soussigné ainsi que Asprey International Limited par le bilan intérimaire d'Asprey International Limited. Les certificats et le bilan intérimaire resteront annexés au présent acte pour être publiés en même temps.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 6.500,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi à 4 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. GUIMEZANES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58066. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010031025/472.

(100028476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Kollwitz 51 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales signées le 20.12.2008; que:

Mr. MAGNONI Andrea, domicilié Via Mercato n.5, Milano détient 500 parts sociales de la Kollwitz 51 S.à.r.l.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010029704/13.

(100026726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Ligne Brussels (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.626.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029705/14.

(100026723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

G.M.T. Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.807.

L'an deux mil dix, le huit février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc DEMARCHE, gérant de société, demeurant à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

2) Madame Virginie LEGER, gérante de sociétés, demeurant à F- 54260 Longuyon, 13-15, rue Carnot, agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée "G.M.T. TELECOM S.à r.l.", (RCS No B 75.807), constituée sous forme d'une S.A. sous la dénomination de "G.M.T. TELECOM S.A.", suivant acte notarié du 3 mars 1999, publié au Mémorial C 390 du 29 mai 1999.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy, et modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Pétange.*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DEMARCHE, LEGER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 février 2010. Relation: EAC/2010/1690. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 février 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010029996/27.

(100027054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Louvain (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.625.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029706/14.

(100026796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Pitch Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Pitch Participations S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.620.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PITCH PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71.620, constituée suivant acte reçu le 8 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 890 du 25 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "PITCH INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4) Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

5) Modification de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "PITCH INVESTHOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "PITCH PARTICIPATIONS HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3337. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030929/77.

(100028578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.117.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 04 février 2010 que:

- Monsieur Michael Denny, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 04 février 2010;

- Monsieur David McClure, directeur, né le 13 juin 1978, à Irvine, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BR Londres, Royaume Uni a été nommé Gérant de catégorie B de la Société à partir du 04 février 2010 pour une durée illimitée;

Depuis le 04 février 2010, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Andrew B. Cohen;

- Monsieur Jeffrey A. Goldberger,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss;

- Monsieur David McClure.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour extrait conforme

CANNON BRIDGE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010030377/27.

(100027360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and ten, on the second of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Richard Brekelmans, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 22 January 2010, copy of said circular resolutions, after having been signed in varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Commerce and Companies under number B 149983, was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company").

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of FIFTY-FIVE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (55,000.- USD) divided into FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED (5,500) shares comprising:

- i) ONE (1) Class A Ordinary Share (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) FIVE THOUSAND FOUR HUNDRED AND NINETY SEVEN (5,497) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.- USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 22 January 2010 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of SEVEN HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (719,381.30 USD) so as to bring

the total capital of the Company from its present amount of FIFTY-FIVE THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (55,000.- USD) to SEVEN HUNDRED AND SEVENTY FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (774,381.30 USD), by the issue of FORTY SIX THOUSAND, EIGHT HUNDRED AND THIRTY FIVE (46,835) New Class A Ordinary

Shares and TWENTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND THREE POINT THIRTEEN (25,103.13) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 22 January 2010 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 46,835 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Private Pension Fund	6,148
2	OTP Voluntary Pension Fund	1,102
3	AEGON Fund Management	10,875
4	László Wolf	1,812.5
5	Specton Investments Limited	1,812.5
6	Valean Investments Limited	1,812.5
7	WSW Energy Company	362.5
8	Zsolt Kovács	362.5
9	Miklós Zsoldos	453.13
10	György Zolnai	362.5
	TOTAL	25,103.13

The total subscription amount of USD 719,381.30 (SEVEN HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND THREE HUNDRED AND EIGHTY ONE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital;

(i) the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version

"The Company has a subscribed share capital of seven hundred and seventy four thousand three hundred and eighty one United States dollars and thirty cents (USD 774,381.30) divided into:

(1) Forty-six thousand, eight hundred and thirty-six (46,836) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.C below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.C. below;

(3) Thirty thousand, six hundred point one three (30,600.13) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.C. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de sept cent soixante quatorze mille trois cent quatre-vingt-un dollars américains et trente cents (USD 774.381,30) réparti en:

(1) Quarante-six mille huit cent trente-six (46.836) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»).

Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émise(s) eu égard aux intérêts du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(3) Trente mille six cents virgule treize (30.600,13) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises eu égard aux investisseurs directs qui n'a pas été nommé comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous; et

(4) Un (1) Action de Gestion, émise eu égard à l'intérêt de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

(ii) the seventh paragraph of article 5 of the Articles is deleted.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,200.-,

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le deux février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Richard Brekelmans, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le "Gérant") en date du 22 janvier 2010, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque («SICAR») sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA) de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149983, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société»).

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (55.000,- USD) représenté par CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) actions comprenant:

i) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);

ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);

iii) CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-SEPT (5.497) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et

iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»);.

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT ET QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;

- UNE (1) Action de Gestion.

L'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé selon l'article 5 des Statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et manière discrétionnaire, tout comme il peut, déterminer, et accepter des souscriptions pour de telles Actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne possèdent de droits de souscription préférentiel.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra selon l'article 5 des Statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater cette modification et est habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 22 janvier 2010 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant de SEPT CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT UN DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (719.381,30 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de CINQUANTE CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (55.000 USD) à SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT UN DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES (774.381,30 USD) par l'émission de QUARANTE SIX MILLE HUIT CENT TRENTE CINQ (46.835) Nouvelles Actions Ordinaires de Sous Catégorie A et VINGT CINQ MILLE CENT TROIS VIRGULE TREIZE (25.103,13) Nouvelles Actions Ordinaires de Sous Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 22 janvier 2010 de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants en ce qui concerne l'augmentation de capital de la société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 46,835 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C
1	OTP Private Pension Fund	6.148
2	OTP Voluntary Pension Fund	1.102
3	AEGON Fund Management	10.875
4	László Wolf	1.812,5
5	Specton Investments Limited	1.812,5
6	Valean Investments Limited	1.812,5
7	WSW Energy Company	362,5
8	Zsolt Kovács	362,5
9	Miklós Zsoldos	453,13
10	György Zolnai	362,5
	TOTAL	25.103,13

Le montant total de souscription de 719.381,30 USD (SEPT CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT UN DOLLARS AMERICAINS ET TRENTE CENTIMES) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital,

(i) le sixième alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

"The Company has a subscribed share capital of seven hundred and seventy four thousand three hundred and eighty one United States dollars and thirty cents (USD 774,381.30) divided into:

(1) Forty-six thousand, eight hundred and thirty-six (46,836) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.C below;

(3) Thirty thousand, six hundred point one three (30,600.13) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.C. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de sept cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-un dollars américains et trente centimes (USD 774.381,30) réparti en:

(1) Quarante-six mille huit cent trente-six (46.836) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émise eu égard aux intérêts du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous;

(3) Trente mille six cents virgule treize (30.600,13) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises eu égard aux investisseurs directs qui n'ont pas été désignés comme affilié par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises aux Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.C ci-dessous; et

(1) Une (1) Action de Gestion, émise pour l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

(ii) le septième alinéa de l'article 5 des Statuts est supprimé.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BREKELMANS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5180. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030996/259.

(100028821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

HBI Bad Schonborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.800,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.349.

Les comptes annuels au 27 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029771/11.

(100026470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Macquarie Global Infrastructure Funds 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 103.975.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 21 janvier 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010029708/13.

(100026147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.250,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.925.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029772/11.

(100026168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Hippo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.458.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 février 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HIPPO INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/524. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010031041/151.

(100028353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

HBI Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.250,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.925.

Les comptes annuels au 16 Octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029773/11.

(100026169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

High Value Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.454.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 février 2010.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HIGH VALUE EQUITY S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 février 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/525. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010031039/151.

(100028344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Orga+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 129.620.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégé, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010029753/11.

(100026712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Billbrook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 126.295.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029774/11.

(100026170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

New King's Club Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.398.

STATUTS

L'an deux mil dix, Le treize janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Mariya TABAYEVA, salariée, née à Zaitchenko, Novoazovsk, Donets (Ukraine) le 19 décembre 1977 (No. Matricule 19771219368), épouse de Monsieur Vitantonio LOTITO, demeurant à L-7324 Mullendorf, 39 rue de Hunsdorf.

2) Monsieur Vitantonio LOTITO, commerçant, né à Sammichele Di Bari (Italie) le 27 novembre 1958 (No. Matricule 19581127319), demeurant à L-7324 Mullendorf, 39 rue de Hunsdorf.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "NEW KING's CLUB Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, Restaurant et organisation de spectacles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immo-

bilères, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

A) Madame Mariya TABAYEVA, prédate	75 parts
B) Monsieur Vitantonio LOTITO, prédat,	25 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2560 Luxembourg, 36 rue de Strasbourg.
- Est nommé gérant technique Monsieur Vitantonio LOTITO, prédat.
- Est nommée gérante administrative Madame Mariya TABAYEVA, prédate.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique avec celle de l'associée et gérante administrative Madame Mariya TABAYEVA, prédate.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tabayeva, Lotito, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 janvier 2010. Relation: EAC/2010/691. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 février 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010029976/75.

(100027335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Billbrook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 126.295.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029775/11.

(100026171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Cinelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 3.734.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010030422/9.

(100027721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Novus Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.433.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of January,
Before Maître Bettingen, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

Ogier Nominee Holdings (Ireland) Limited, a private company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 2nd Floor, 11/12 Warrington Place, Dublin 2, Ireland, and registered with the companies registration office under number 420220, here represented by Ms. Nuala Doyle, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Novus Capital Luxembourg S.A." qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of asset.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares often euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors, which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 31 May at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 April and shall terminate on 31 March of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2011.

Art. 16. Each year on 31 March, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Ogier Nominee Holdings (Ireland) Limited, prenamed,	3,100 shares
TOTAL, three thousand one hundred shares	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Zamyra H. Cammans, Senior Account Manager, born on 11 February 1969, in Utrecht, The Netherlands, having his professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Bernard H. Hoftijzer, Senior Account Manager, born on 24 March 1969, in Arnhem, The Netherlands, having his professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Petronella J.S. Dunselman, Director of Companies, born on 6 April 1965, in Amsterdam, The Netherlands, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2015.
4. The registered office of the Company is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour de janvier.

Par devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ogier Nominee Holdings (Ireland) Limited, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social au 2^e étage, 11/12 Warrington Place, Dublin 2, Irlande, et enregistrée auprès du bureau d'enregistrement des entreprises sous le numéro 420220, ici représentée par M. Nuala Doyle, avocate, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Novus Capital Luxembourg S.A." étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses monnaies et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs (droits de propriété et autres droits) pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la

Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La Société pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10 heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 mars 2011.

Art. 16. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Ogier Nominee Holdings (Ireland) Limited, précitée	3.100 actions
TOTAL: trois mille cent actions	3.100 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Zamyra H. Cammans, Senior Account Manager, né le 11 février 1969, à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue due X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Bernard H. Hoftijzer, Senior Account Manager, né le 24 mars 1969, à Arnhem, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue due X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Petronella J.S. Dunselman, Director of Companies, né le 6 April 1965 à Amsterdam, Les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue due X Septembre, L-2550 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

4. Le siège social de la Société est fixé au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nuala Doyle, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010030500/343.

(100028106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui a été tenue en date du 17 février 2010 à 10.30 heures, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de démissionner PricewaterhouseCoopers S.à r.l., demeurant à 400, rte. d'Esch, L-1471 Luxembourg, dans leur rôle de Réviseur d'entreprises de la Société avec effet le 17 février 2010.

2) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de nommer KPMG Audit S.à r.l., demeurant à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises de la Société avec effet le 17 février 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ikano Finance (Russia) S.A.

Mats Håkansson

Référence de publication: 2010030035/20.

(100027394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 126.262.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR, en date du 15 février 2010:

1. Il est mis fin en date du 15 février 2010 au mandat de gérant à savoir

a) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie);

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2010030859/20.

(100028264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ABF European Holdings & Co SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.924.

—
Extrait des résolutions écrites daté du 22 décembre 2009

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer Paul Egerton-Vernon, John Boothman, François Brouxel, Georges Gudenburg et Peter Russell à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2010.

Référence de publication: 2010030774/13.

(100028138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.